

Dépôts sauvages sur la commune : soyons vigilants !

Alors que la déchetterie de Pont-de-Vaux se trouve à moins de 3km, de plus en plus de dépôts sauvages d'ordures sont observés sur la commune, le long des chemins forestiers.

Cette année, un four, une cuisinière, un chauffe-eau, une télévision, un meuble, des gravats de chantier, des sacs entiers de lambeaux de tapisserie, des tailles de haies, des tontes de pelouse, sans oublier de nombreux sacs poubelles ont été abandonnés dans la nature à Boz.



Ces dépôts sauvages sont inacceptables et dénotent de la part de leurs auteurs, un non-respect des autres, de notre cadre de vie et du milieu naturel.

Toute personne qui observe une pollution, et plus particulièrement un dépôt sauvage, est invitée à le signaler au plus tôt en mairie, en joignant éventuellement des photos.

La vigilance de chacun est indispensable pour stopper ces actes d'incivismes dont le nettoyage est à la charge de la collectivité.

Dès constatation, la commune fera le nécessaire pour identifier les contrevenants et les décourager de recommencer...



Que dit la loi ?

Outre les frais relatifs à l'élimination des déchets, les contrevenants s'exposent à des amendes dont le montant varie de 150 à 1500 €, selon l'importance et la nature des déchets. En cas de récidive, le montant de l'amende est de 3 000 €. Si le délit a été commis avec l'aide d'un véhicule, ce véhicule peut être saisi. Si le délit porte atteinte à l'environnement (protection des eaux, de la faune), son responsable encourt une amende de plusieurs dizaines de milliers d'euros et une peine de prison.



Horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi de 14h à 17h (18h l'été).
Mercredi de 14h à 17h (18h l'été).
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 15h à 17h (18h l'été)
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h (17h l'été)
Horaires d'été : du 1er mars à octobre inclus

Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

Accès à la déchetterie :

CROIX TOURIS - 01190 Pont de Vaux
- sortie de Pont de Vaux - RD 933 - Direction Cuisery
à gauche au feu tricolore.

**Vous êtes témoin d'une dégradation.
Signalez en mairie ce que vous observez**

